

Le réseau cyclable de Montréal... une réalisation du Plan de transport!

Peu importe le type d'aménagement et la saison, il est toujours requis de faire preuve de prudence et de respecter le Code de la sécurité routière lors d'une sortie à vélo.



À la découverte de Montréal à vélo...
 Ville cyclable par excellence, Montréal offre tout près de 500 kilomètres de voies réparties dans l'ensemble de l'île. Pour l'explorer plus aisément, plusieurs aménagements sécuritaires distincts sont offerts aux amateurs de vélo :

- 

Chaussée désignée
 La chaussée désignée est une rue officiellement reconnue comme voie cyclable que les cyclistes et les automobilistes se partagent.
- 

Bande cyclable
 La bande cyclable est une voie réservée aux cyclistes, aménagée à même la chaussée, à la droite des voies de circulation automobile. Ce concept a l'avantage d'être permanent et facile d'entretien. Il est davantage conçu pour supporter la fonction transport du vélo.
- 

Piste cyclable
 La piste cyclable en site propre est une voie de circulation autonome, séparée des automobiles et se trouve principalement dans les parcs. Celle sur rue est séparée des autres voies de circulation par un élément physique et assure un niveau de sécurité accru pour certaines clientèles plus vulnérables.
- 

Sentier polyvalent
 Le sentier polyvalent est conçu pour convenir à divers modes de déplacements. Il peut à la fois accueillir les piétons et les cyclistes, mais aussi les amateurs de patins, de planche à roulette ou de trottinette.



- Voies cyclables**
- Chaussée désignée
 - Bande cyclable
 - Piste cyclable
 - Sentier polyvalent
 - Route verte
 - Lien interrive
 - Station de métro
 - Gare de train
 - Navette fluviale
 - Arrondissement
 - Ville liée